

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Mai 2017

Le neuf mai deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, Mr LEDUC, Mr CAVAGNE, Mme BIT, Mr MANOUVRIER, Mr METZLAFF, Mme ROLLAND, Mme TROUILLET, Mme BELLE, Mr FUSTIER, Mme GAILLIARD, Mme FOMBARON.

Etaient absents :

Mr LIROT, Mr RETUREAU.

Pouvoir (1) :

Mr Gilbert LIROT → Mr Michel GENTIT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène FREI

Date de la Convocation : 03 Mai 2017

I/ Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il est rappelé à l'assemblée les conditions dans lesquels le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, la présentation de celui-ci, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Considérant que les résultats de ladite enquête et que les avis des personnes publiques associées justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme, sont alors présentées ces modifications figurant dans l'annexe 1 jointe à la délibération.

Approbation à l'unanimité.

II/ Subventions 2017

Avant de proposer au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations et organismes divers en 2017, Mme FREI rappelle qu'une enveloppe de 30 000 euros avait été votée au BP 2017. Le montant attribué aux associations communales est identique à celui de l'an dernier. Concernant les dons, une somme totale de 1000 euros a été arrêtée et sera répartie entre les différents organismes. Il est proposé de verser une subvention de 240 euros à l'association Lou Vigourettes pour compenser la disparition de matériel du local. A cet effet, l'installation d'une grille est envisagée pour protéger leur matériel.

Vote à l'unanimité

III/ Acquisition de divers terrains pour liaison « Mode Doux »

Max BELLE informe l'assemblée que dans le cadre de la continuité des liaisons pistes cyclables « mode doux » et du projet de fermeture du PN 53, il est nécessaire d'acquérir certaines bandes de terrains situées le long de la voie ferrée entre le PN53 et le PN54 ; le long de la RD 32 entre le PN 54 et le carrefour avec la route de Grenoble puis entre le PN54 et le carrefour avec la rue des Lavandes.

Ces demandes font suite aux démarches effectuées auprès des propriétaires des parcelles concernées et de l'avis des Domaines.

Les frais de géomètre et d'actes notariés seront pris en charge par la Commune.

Voté à l'unanimité

IV/ Modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire « Garderie et Temps d'Activités Périscolaires » à compter du 1^{er} septembre 2017

Mme DABADIE informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion de la commission « Education-Jeunesse » il y a lieu de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire Garderie et Temps d'Activités Périscolaires (TAP). D'une part, les TAP auront lieu désormais lieu les mardis et jeudis. D'autre part, en raison du coût généré pour la collectivité pour la garde du nombre d'enfants concernés pour la garde du mercredi midi, il est proposé la suppression de la garderie ce jour là.

Approuvé à l'unanimité.

V/ Tarifs de la garderie Municipale « Les Bambins »

Mme DABADIE propose à l'assemblée la tarification des tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » à compter du 1^{er} septembre 2017 arrêtée par la commission « Education – Jeunesse »

- Forfait matin : 180,00€ payable en 5 fois (soit 36,00€ x 5)
- Forfait midi : 145,00€ payable en 5 fois (soit 29,00€ x 5)
- Forfait soir : 250,00€ payable en 5 fois (soit 50,00€ x 5)
- Occasionnel : 1,10€ de l'heure
- Réduction de 20% à partir du 3^{ème} enfant.

Si une faible augmentation (environ 0.05€ l'heure) est proposée, la suppression de la garderie le mercredi midi entraine une diminution du coût du forfait du midi. Pour information, un courrier sera adressé à ce sujet aux parents d'élèves.

Approuvé à l'unanimité.

VI/ Legs de Mme REVOL née IDELON Denise/ Acception par la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme REVOL née IDELON Denise a légué une partie de ses biens à la mairie et à diverses personnes. La Commune de ST SAUVEUR est désignée légataire à titre universel à concurrence de 1/10^{ème} de la somme de 10 368,67€ à laquelle seront déduits les différents frais.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Mr LEDUC interpelle le Conseil Municipal concernant la réglementation de la taille des haies. Le Maire informe que cela fait suite à une directive européenne en raison de la période de reproduction des oiseaux.

Mme Allard fait le point de la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives. (voir tableau ci-joint)

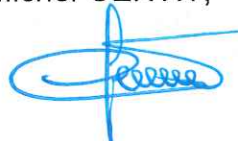
Prochain Conseil Municipal le Mardi 04 Juillet 2017

La séance est levée à 20H30mn.

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène FREI



Le Maire,
Michel GENTIT,



Elections législatives 2017

1er tour - Dimanche 11 juin 2017			
Bureau	Président/Vice Président		
8h - 10h30	<u>Michel Gentit / Alain Fustier</u>	Marie-Hélène Frei	<u>Martine Gailliard</u>
10h30 - 13h		Isabelle Trouillet	<u>Thierry Feugier</u>
13h - 16h		Isabelle Trouillet	<u>Thierry Feugier</u>
16h - 19h		<u>Max Belle</u>	Jean François Leduc
			<u>Cécile Fombaron</u>

2ème tour - Dimanche 18 juin 2017			
Bureau	Président/Vice Président		
8h - 10h30	<u>Michel Gentit / Nelly Allard</u>	Marie-Hélène Frei	<u>Martine Gailliard</u>
10h30 - 13h		Gilles Retureau	JL Manouvrier
13h - 16h		Marie-Line BIT	<u>Nathalie Rolland</u>
16h - 19h		Max Belle	Gilles Retureau
			<u>Gilbert LIROI</u>
			<u>Gilbert LIROI</u>

Les personnes dont le nom est souligné sont membres du bureau de vote et devront impérativement être présentes à l'ouverture et à la fermeture du scrutin soit à **07h45** et à **18h45**.

